

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA 026-9632/21/BM

■ Attribution d'une subvention au réseau de salles de cinémas en région PACA "Cinémas du Sud & Tilt" pour l'organisation de rencontres cinématographiques traitant de la place des femmes dans la société - Approbation d'une convention MET 21/18684/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a construit un programme d'actions animé par la mission égalité femme/homme qui vise à promouvoir la défense des droits et de la condition des femmes, tant il apparaît que malgré une évolution très significative qu'il ne convient pas de nier, la situation des femmes reste encore fortement inégale sur bien des aspects, comparée à celle des hommes.

Malgré 70 ans de législation en France, ces inégalités persistent. Plusieurs indicateurs récemment construits sur les violences conjugales ou l'inceste, donnent la mesure et l'ampleur de ces symptômes de la condition des femmes. Ces chiffres qu'on ne rappellera pas ici tant ils sont devenus des slogans, nous indiquent l'urgence à agir sur les ressorts fondateurs de la discrimination et des préjudices subis par les femmes.

Violence sexiste, violence conjugale, féminicides, familles « dénommées monoparentales » alors qu'elles sont à 87% placées sous la responsabilité d'une femme, écart de salaire, de pension de retraite... La liste des inégalités est longue, les ressorts qui entretiennent ces injustices, puissants.

Déjà très engagée dans un programme d'actions en faveur de l'égalité femme/homme sur l'ensemble de ses politiques publiques, la Métropole souhaite également agir en soutien de la filière cinéma, frappée durement par la pandémie du COVID.

C'est pourquoi la proposition de construire des rencontres cinématographiques qui porteraient ce sujet lui apparaît particulièrement pertinente. Engager un débat avec différents publics après la projection de films

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 avril 2021

pour construire une réflexion de nature à identifier, nommer et combattre les causes profondes de cette situation répond à une nécessité que la Métropole doit soutenir, en cohérence avec ses politiques publiques de cohésion sociale et culturelle.

L'intrusion brutale dans le débat public des questions relatives à l'inceste en est un exemple. Les qualités artistiques, pédagogiques et les émotions que le cinéma sait si bien susciter ne peuvent qu'enrichir les réflexions au service d'un sujet d'ampleur dont notre société doit se saisir plus profondément.

Cinémas du Sud & tilt est une association unique en Région PACA et qui représente un réseau professionnel de 45 salles de cinéma (76 écrans pour une fréquentation annuelle cumulée de plus d'1,5 million de spectateurs). Impliqué depuis 30 ans dans l'action culturelle cinématographique, le développement des publics, l'éducation artistique et la formation., cette association joue un rôle essentiel de liaison entre les professionnels et le public en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Comme son site l'indique, « Cinémas du sud & tilt est convaincu que le cinéma est une culture que chacun peut s'approprier et pratiquer dès le plus jeune âge. C'est aussi un espace d'ouverture sur le monde, de débats et de développement social et culturel ». Animation de dispositifs scolaires nationaux, animation d'ateliers, de clubs de cinéma, séances spéciales, nombreuses sont les propositions mises en place par ce réseau pour promouvoir le cinéma et ses acteurs auprès du plus grand nombre.

Cinéma du Sud & Tilt a déjà démontré sa capacité à organiser des manifestations cinématographiques de qualité (CinéAnimé, Cour(t)s-y-vite, Histoires de cinéma, Écrans Voyageurs, Rétrospectives, Master class...).

Le versement d'une subvention à ce réseau de salles de cinéma unique en Métropole permettra de toucher les publics de nos différentes communes et d'installer grâce au cinéma, un rendez-vous cinématographique métropolitain régulier avec la population et ses différentes composantes (les femmes bien entendu mais les hommes aussi, les professionnels, les enseignants, la jeunesse...), de le développer et de l'adapter à l'évolution du sujet tel qu'il traverse la population.

Enfin, les répercussions désastreuses de la pandémie de Covid sur le monde de la culture et ses acteurs incitent encore davantage la Métropole à trouver les moyens pour subventionner cette filière essentielle de la vie culturelle des citoyens grâce à une collaboration cohérente et fructueuse en cohérence avec ses politiques publiques.

L'association Cinémas du Sud & Tilt souhaite réaliser un parcours cinématographique itinérant sur plusieurs mois dans les communes de notre territoire disposant d'une salle de cinéma du réseau Cinémas du Sud & Tilt et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2021.

Ce parcours débutera le 25 novembre 2021, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et se terminera le 8 mars 2022, journée internationale des droits des femmes.

Le choix de la programmation cinématographique et des débats qui accompagneront la diffusion des films répondront à plusieurs objectifs. D'une part, il s'agira d'identifier les thèmes de nature à enrichir la réflexion sur ce sujet de société d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le respect du tempo de l'actualité et des sorties de films. D'autre part, cette programmation viellera à s'adresser à tous les types de publics, afin de participer au développement social et culturel de tous. A cet égard, une place pourra être faite aux longs et courts métrages, aux documentaires ainsi qu'aux séries afin de veiller à toucher également les jeunes. Enfin, Cinémas du Sud & Tilt veillera tout particulièrement au respect de la parité en s'adjoignant les collaborations professionnelles qu'il jugera nécessaires.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Cinéma du Sud & Tilt une subvention d'un montant de 45 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 avril 2021

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Cinéma du Sud & Tilt d'un montant de 45 000 euros au titre de l'exercice 2021.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Cinéma du Sud & Tilt, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2021, chapitre 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Handicap,
Lutte contre les discriminations et inégalités,
Conseil métropolitain des jeunes

Véronique MIQUELLE

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 avril 2021